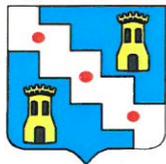


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 3 – Séance du 15 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mars,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Patrick JOLIVET, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Sophie DOURS.

Absents excusés : Françoise LEMERLE (pouvoir donné à Richard CHERMETTE), Catherine DUCROUX (pouvoir donné à Frédéric PAULOIS), Yoan LEVITE (pouvoir donné à Christian DERBOUL), Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE, Liliane DENIS (pouvoir donné à Louis PASCUAL).

Date de convocation : 11 mars 2025

OBJET : Affectation des Résultats - COMMUNE

Après avoir adopté les Comptes Administratifs de l'exercice 2024, dont les résultats, conformes aux Comptes de Gestion, se présentent comme suit :

↳ Section de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 - COMMUNE	240 868,74 €
---------------------------------------	--------------

↳ Section d'Investissement :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	- 154 878,43 €
Restes à Réaliser	0.00 €
Besoin de financement à la section d'investissement	- 154 878,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'affecter au Budget COMMUNE pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la manière suivante :
 - ↳ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **154 878,43 €**
 - ↳ Le surplus, soit **85 990,31 €** est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Richard CHERMETTE



Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture